ESCHAU

Projet éducatif – Septembre 2018

PROJET EDUCATIF

Commune d'Eschau

Commission Petite enfance / Enfance

MOT DU MAIRE

La commune d'Eschau a souhaité se saisir de l'occasion constituée par l'échéance du Projet Educatif Communal pour engager l'élaboration d'un nouveau document stratégique et structurant.

Construire un avenir pour nos enfants, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, être aux côtés des familles constituent les axes forts de l'engagement municipal.

Pour cela, la Commune a souhaité engager une démarche résolument transversale, et mobiliser l'ensemble de ses politiques et moyens dédiés. Enfance, petite enfance, scolaire, périscolaire et jeunesse. Mais aussi culture, séniors, sports, vie associative, environnement et développement durables.

Toutes ces politiques sont au service des enfants, des jeunes et des familles.

Cette politique volontariste se traduit également dans le budget communal. Ainsi, en 2017, la commune a consacré 1 785 000 € de ses dépenses pour ses jeunes générations, soit près de 40% de son budget.

A Eschau, comme ailleurs, la jeunesse est notre richesse, et nous continuerons à investir en elle, convaincu qu'il s'agit de l'avenir de notre société.

M. Yves Sublon

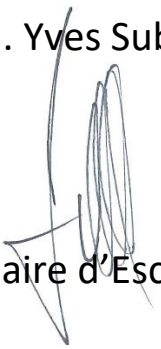

Maire d'Eschau

INTRODUCTION

Au quotidien, l'équipe municipale contribue à créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants, des jeunes, soutient les associations et développe des services pour accompagner l'évolution des modes de vie des familles.

Ces services municipaux sont :

- Le multi accueil « Les Galipettes ».
- Le relais des Assistants Maternels intercommunal « Le Gentil'Home ».
- Le pôle scolaire/périscolaire qui regroupe l'accueil de loisirs « Les Petits Loups » et les ATSEM des écoles maternelles « Les Hirondelles » et « La Clé des Champs ».
- L'animation jeunesse géré par convention par la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC).

Pour mieux répondre à l'évolution des besoins des familles, la commune souhaite renouveler son engagement en élaborant un nouveau projet éducatif à destination de ses services, de la petite enfance à la jeunesse.

Le projet éducatif constitue un cadre formalisé destiné aux acteurs intervenant dans les structures d'accueil de la petite enfance à la jeunesse. Celui-ci, leur permet d'exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe et complémentaire. Il représente la base des différents projets pédagogiques.

Garant de la politique enfance-jeunesse de la commune, l'équipe municipale a pour rôle de formaliser ses valeurs éducatives à travers ses services.

Ces valeurs sont :

- L'épanouissement de l'enfant et du jeune.
- L'acquisition progressive de l'autonomie.
- La citoyenneté.
- Le respect de l'environnement.

Celles-ci sont le fondement de toutes activités développées sur notre territoire, dans le cadre de nos différentes structures, que ce soit à notre initiative ou à

celles de nos partenaires locaux (associations, familles) ou de nos partenaires institutionnels : Caisse d'Allocations Familiales, Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand Est (DRDJSC), Conseil Départemental, Etat.

Ces valeurs sont interdépendantes et complémentaires. Il est donc essentiel de les prendre en compte simultanément dans les actions éducatives.

C'est par cette formalisation des valeurs éducatives que l'équipe municipale pourra :

- Recenser, évaluer régulièrement et prendre en compte les besoins de l'enfance et de la jeunesse dans une cohérence du parcours éducatif, de la petite enfance à l'adolescence

- De mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion, d'information avec et entre les parents, les enseignants, les acteurs professionnels de l'enfance et la jeunesse
- D'articuler les différents projets existant sur la commune : partenariats, passerelles entre les services

Ainsi, il convient d'organiser les conditions d'articulation des différentes politiques publiques et des dispositifs qui permettent de les mettre en œuvre.
Ce travail de mise en cohérence passe notamment par une meilleure inscription de l'ensemble des actions dans une démarche de projet (définition des besoins, des objectifs éducatifs partagés, des moyens y concourant et évaluation).

DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

La commune a la volonté, de mettre l'accent sur les orientations suivantes et de mettre en synergie les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle de son territoire. Elle souhaite développer des passerelles et faciliter les projets engageant tous les services.

1. **Développer l'action conduite dans le champ de la petite enfance à la jeunesse** :

   - Répondre à la diversité des besoins.
   - Permettre aux parents de disposer d'un choix effectif en matière de modes d'accueil.
   - Préparer et accompagner l'entrée à l'école, au collège.
   - Prévenir : observer, écouter, détecter, orienter les enfants et leurs familles.

2. **Développer des relations de coopération éducative avec les parents** :

   - Aider les familles à concilier vie sociale, vie professionnelle et éducation des enfants.
   - Développer toute action favorisant la coopération, l'expression, l'information, l'écoute et l'implication des parents dans les différentes structures d'accueil.
   - Favoriser l'émergence de « comités de pilotages de parents ».

3. **Affirmer et mettre en œuvre une politique en direction de l'ensemble de la jeunesse :**

   - Accompagner les préadolescents dans des parcours favorisant l'engagement et l'ouverture à la vie citoyenne.
   - Préparer dans les meilleures conditions leur intégration sociale et leur insertion professionnelle.
   - Concevoir et mettre en cohérence une large proposition de dispositifs d'animations.

DES VALEURS INTERDEPENDANTES

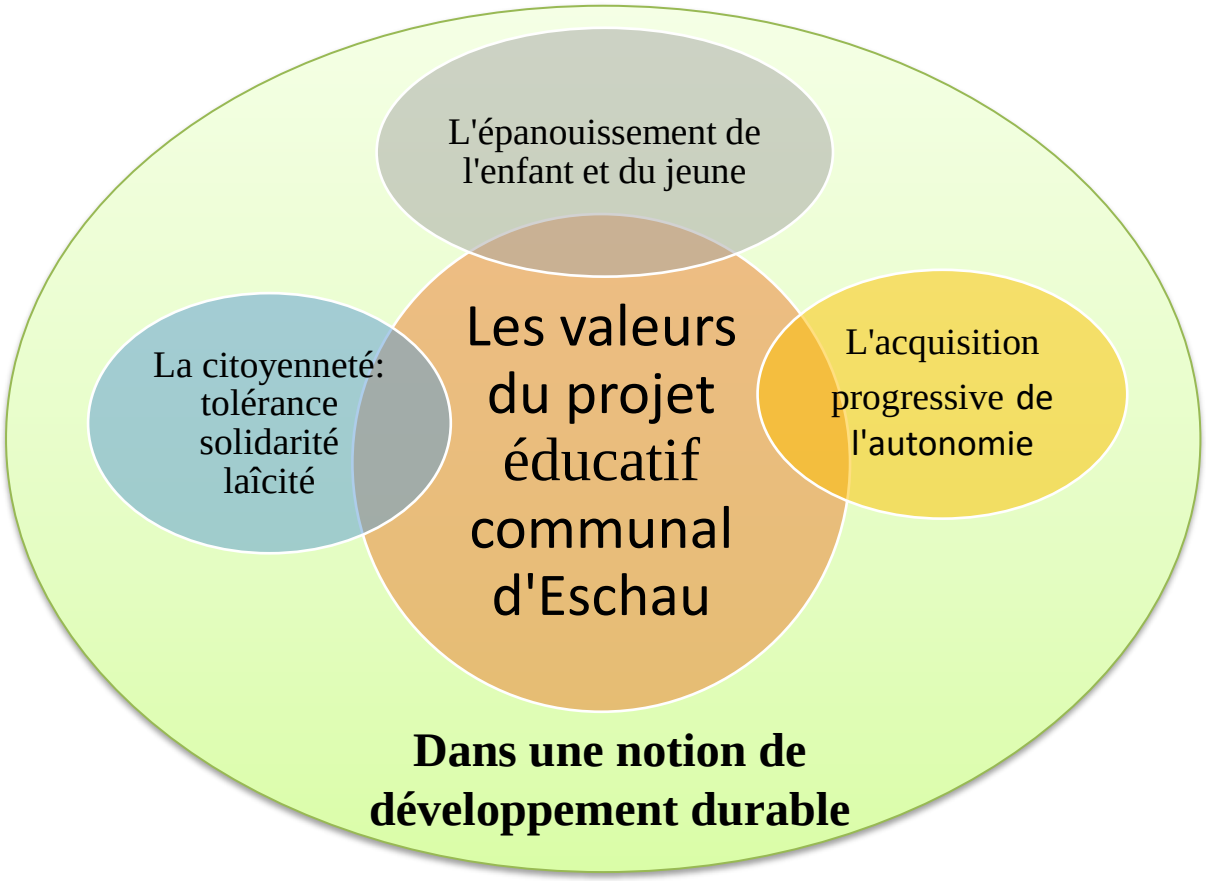

Pour que le Projet Educatif Local se traduise comme un véritable parcours éducatif cohérent de la petite enfance à l'âge adulte, il est indispensable d'en préciser les valeurs éducatives au regard de la spécificité du public accueilli ou accompagné.

DES VALEURS EDUCATIVES

Ces orientations prioritaires s'organisent à travers les valeurs éducatives de la Commune :

- L'épanouissement de l'enfant et du jeune.
- L'acquisition progressive de l'autonomie.
- La citoyenneté.
- Le respect de l'environnement.

L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT ET DU JEUNE

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins physiques, affectifs, et sociaux, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle.

Dans les structures d'accueil et de loisirs, des organisations doivent être pensées pour :

- Permettre à chaque enfant et à chaque jeune de pouvoir s'épanouir au niveau personnel, condition indispensable pour aller vers les autres et donc mieux s'inscrire dans la société.

  Cela suppose :

  - *Une diversité et une richesse dans ce qui lui est proposé afin que l'enfant puisse enrichir son horizon culturel et qu'il puisse faire des choix éclairés à partir de sa propre sensibilité.*
  - *Un accompagnement éducatif sécurisant lui permettant de se dépasser dans ce qu'il fait, condition pour qu'il mesure ce dont il est capable à un moment donné.*
  - *Une prise en compte de son point de vue et une réponse appropriée de la part des adultes dans un souci d'accompagnement individualisé. Cet accompagnement est indispensable pour permettre à tout individu de prendre part à la vie collective.*

- Mettre en place des repères stables (temps, relations, rituels et lieux) et d'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies ou négociées et formalisées).

Cela suppose de respecter les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes, en adaptant le rythme des activités et l'aménagement des espaces

ACQUISITION PROGRESSIVE DE L'AUTONOMIE

L'autonomie n'est pas synonyme de laisser-faire

Quel que soit son âge, l'enfant, le jeune, construit son rapport au monde dans des actions et des expérimentations.
L'autonomie c'est être capable pour l'enfant d'intérioriser les règles, les limites, et les interdits afin de se réaliser pleinement pour son devenir. C'est aussi la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, et/ou en interaction avec les autres.

Dans les structures d'accueil et de Loisirs, l'enfant, le jeune a besoin de s'affirmer, de décider et d'être maître de ses actes. Il faut :

- Laisser à l'enfant, au jeune, la liberté d'entreprendre, de choisir son activité selon son intérêt et ses propres besoins.

- Accompagner l'enfant dans son quotidien plutôt que de faire à sa place.

- Lui donner des responsabilités, il peut aider l'adulte dans certaines tâches : ranger le matériel, préparer une activité, apporter un jouet à un enfant qui ne peut pas se déplacer.

- Lui permettre de construire son rapport au monde au travers d'actions et d'expérimentations.

- Aménager des espaces et des temps, accessibles, qui facilitent la prise d'initiative et de responsabilité, d'expression de ses désirs et besoins.

Il est du devoir des équipes encadrantes, de veiller au bon développement de l'enfant en traduisant et en comprenant ses attitudes, ses comportements et en y donnant une réponse appropriée.

LA CITOYENNETE

« La liberté ne peut exister que s'il y a des règles » – Emile DUCLAUX

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale.

Il est essentiel d'accorder à chacun la même dignité en respectant son unicité et ses différences.

Cela se traduit à travers la laïcité, la tolérance, la solidarité.

Laïcité

La laïcité est le socle de la citoyenneté, elle est garante de la liberté de conscience et contribue à la dignité de la personne et à l'égalité d'accès aux droits.

Pour nous élus de la collectivité, la laïcité est un facteur essentiel d'émancipation, de libération des individus, de création de lien social et d'unité.

Les enfants et les jeunes, en collectivité, évoluent ensemble dans un même lieu de vie et souvent pour plusieurs années. Là, apparaît la part nécessaire d'individualité à conserver dans le processus de socialisation : prendre en compte la collectivité, nécessite de prendre en compte l'individualité de chacun pour permettre une réelle socialisation.

Tolérance

Dans une dimension sociale, la tolérance implique que chacun accorde à autrui la possibilité d'être différent comme une source d'enrichissement personnel. L'enfant et le jeune doivent pour cela être à l'écoute des autres.

Apprendre à comprendre l'autre, *ce qui ne veut pas dire forcément accepter*, doit se faire en lien avec les valeurs et les principes permettant à chacun de vivre en société.

Solidarité

Au travers de ses expériences collectives, l'enfant et le jeune doivent pouvoir développer un esprit de solidarité dans des situations diversifiées. Cela suppose : échanger, partager, construire et faire avec les autres. Cette coopération donne l'occasion de s'aider, s'entraider, prendre appui sur les compétences des uns et des autres ; autant de situations qui permettent d'acquérir le sens de l'intérêt collectif.

Faciliter l'engagement des enfants ou des jeunes, c'est également les inciter à participer et à s'investir dans des actions intégrées à la vie de la commune en développant les accompagnements nécessaires.

C'est à travers les structures communales mises en place que nous avons pour objectif de permettre aux enfants et aux jeunes d'accroître leur autonomie, leur liberté et d'agir au sein d'une société pour plus d'égalité et de solidarité.

Dans les structures d'accueil et de loisirs, des organisations doivent être pensées pour :

- Favoriser les relations intercommunales de la petite enfance à la jeunesse.
- Promouvoir l'action des services par les différents moyens de communication : Presse, site internet, affichage, bulletin municipal, etc.
- Favoriser le développement de la citoyenneté en s'appuyant sur les règles et le fonctionnement de la vie en collectivité et en favorisant le respect de l'autre, l'ouverture vers l'autre et l'entraide.

- Créer les conditions de l'acquisition de l'esprit critique, du développement du « faire et agir » ensemble, créer une dynamique de concertation en organisant des temps et des espaces nécessaires pour accompagner les différentes demandes et besoins de chacun.

- Respecter les principes qui fondent la laïcité : la liberté de conscience, le respect des droits humains et la diversité culturelle.

- Promouvoir et soutenir les actions intergénérationnelles (Semaine bleue par exemple)

- Développer et soutenir les actions de prévention de conduite à risque.

- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap.

- Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie associative et dans la vie sociale de proximité.

- Promouvoir des actions de solidarités (collecte pour les restos du cœur, la banque alimentaire, etc.).

- Etre un lieu « ressource », de découverte, de formation ou de reconversion professionnelle.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Consciente de sa responsabilité envers les générations futures, la commune d'Eschau est engagée, depuis maintenant plusieurs années, dans une démarche de développement durable, qui associe l'ensemble des acteurs locaux.

Dans un souci d'exemplarité, la Ville d'Eschau se devait d'engager les services communaux dans une démarche de réduction des déchets et d'économie. Une charte des « Eco-gestes au bureau » a été rédigée à destination de l'ensemble du personnel communal. Les responsables de services se sont engagés à l'appliquer.

Les questions de l'éducation à l'environnement doivent être pensées dans une conception globale des temps de vie, (Ecoles, Loisirs, et en particulier au sein des loisirs collectifs).

Ce qui importe, c'est qu'elles favorisent des situations où les enfants, les jeunes seront actifs, acteurs, où les activités auront du sens et seront en prise avec la réalité.

Cela se traduit par des actions simples au quotidien :

- Le tri sélectif ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Le compostage.

DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE L'ENFANT ET DU JEUNE

Ce projet éducatif, est la référence pour toutes les équipes exerçant dans les structures d'accueil et sert de piste de travail pour l'élaboration des projets pédagogiques de chaque structure.

En concertation avec les équipes professionnelles, les responsables du Pôle Scolaire et Périscolaire, du Multi - Accueil, du Relais Assistants Maternels et de l'Animation Jeunesse auront pour mission de rédiger, de mettre en œuvre et d'évaluer les projets pédagogiques des structures communales.

Les compétences et qualifications des responsables sont garantes de l'organisation de l'accueil, la traduction du projet éducatif, et le recrutement d'une équipe en adéquation avec le projet et le public accueilli. Direction, équipe d'animation ou agents attachés au service, chacun a une responsabilité pour mettre en œuvre ce projet.

La municipalité veille à la qualification du personnel et au taux d'encadrement pour assurer l'accueil des enfants et/ou des jeunes, et l'accompagnement des parents.

Les bonnes conditions d'encadrement ou d'accueil au sein des structures passeront obligatoirement par :

- Des locaux adaptés et respectant les normes réglementaires en vigueur
- Des temps de concertation et de travail en commun organisés et respectés.
- Une direction accompagnatrice et formatrice au sein de son équipe. Celle-ci veillera à l'équilibre et la complémentarité des compétences de chacun lors des recrutements.
- Un maintien de la qualité professionnelle des équipes par un accès facilité et encouragé à la formation.

LES STRUCTURES

LE MULTI-ACCUEIL « LES GALIPETTES »

Les missions et le fonctionnement du Multi accueil « Les Galipettes » sont règlementés par le décret du 1er août 2000 (modifié par le décret du 20 février 2007, lui-même modifié par celui de juin 2010).

Conformément aux dispositions réglementaires :

« L'établissement veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Il concourt à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, dans la mesure des possibilités d'encadrements adéquats que peut proposer l'établissement. Il apporte son aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale ». (Article R. 180-1 du décret du 1er août 2000).

La Caisse d'Allocations Familiales participe à son financement. En 2005, la mise en place de la Prestation de Service Unique s'inscrit dans la continuité du décret du 1er août 2000, et répond aux orientations de la CNAF concernant l'accueil des jeunes enfants. La PSU contribue :

- à la mixité des publics accueillis
- permet de répondre aux besoins des familles dans un souci d'accessibilité à tous
- favorise l'épanouissement de l'enfant et garantie la qualité de l'accueil.

Identité

Adresse : 1 rue Germain MULLER 67114 ESCHAU

Téléphone : 03.88.68.56.06

Mail : galipettes@eschau.fr

Agrément caf : 20 places

Ouverture : 5 jours semaine de 7h30 à 18h30

Type d'accueil

L'accueil est réservé, en priorité, aux habitants de la Commune. Le tarif horaire est majoré pour les familles Hors Commune.

La structure prend en charge les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans et propose trois types d'accueil : **contractualisé, non contractualisé**, **d'urgence**

Conformément à la réglementation en vigueur, une place est également réservée pour garantir l'accueil d'un enfant dont les parents bénéficient du « minima social ».

Les conditions générales d'admission sont établies par la Commune. Une Commission d'Attribution des places se réunit, tous les ans, au mois de février. Elle est composée des élus de la Commission sociale et de la responsable du multi accueil.

L'objectif est d'attribuer les places de façon objective en respectant la règlementation d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Objectifs de la structure

Les objectifs particuliers assignés au multi – accueil découlent des valeurs déclinées dans la première partie du projet éducatif.

- *Donner une réponse adaptée aux attentes et besoins des familles.*
- *Informer et accompagner les familles.*
- *Favoriser le développement et l'éveil de l'enfant.*
- *Initier l'apprentissage des règles de vie en société.*
- *S'ouvrir aux autres : créer du lien entre les générations, accueillir l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique, créer des passerelles entres les différents services communaux.*
- *Evaluer les actions : Groupe d'Analyse des Pratiques, questionnaires aux familles, bilan annuel, etc.*
- *Former : lieu ressources pour les stagiaires de différents domaines.*
- *Assurer la sécurité de chacun : PPMS (Plan particulier de mise en sûreté), sécurité incendie, SST, normes HACCP, etc.*

L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES PETITS LOUPS »

L'Accueil de Loisirs « Les Petits Loups » est un établissement qui accueille les enfants âgés de l'entrée de l'école maternelle jusqu'à la dernière année de l'école élémentaire.

Son fonctionnement est règlementé par le Code de l'action sociale et des familles (mineurs accueillis hors du domicile parental version consolidée au 1er septembre 2010).

L'Accueil de Loisirs doit être obligatoirement déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). De même, les locaux servant à héberger les mineurs doivent être déclarés à la DDCS.

La Caisse d'Allocations Familiales participe à son financement.

Conformément à la réglementation en vigueur, la direction de l'Accueil de Loisirs est confiée aux agents titulaires des titres ou diplômes requis. Une assurance en responsabilité civile a été contractée afin de couvrir les dommages causés ou subis par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure.

Identité

Adresse : 11 rue de la place des fêtes 67114 ESCHAU

Téléphone : 03.90.29.82.11

Mail : petits.loups@eschau.fr

Type d'accueil

Accueil périscolaire du midi :

- Ouverture : 4 jours/semaine
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : pause méridienne

Accueil périscolaire du soir :

- Ouverture : 4 jours/semaine
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi après l'école.

Accueil extrascolaire mercredi et vacances scolaires :

Ouverture : 5 jours/semaine de 7h45 à 18h30

- Tous les mercredis.
- Vacances scolaires d'hiver, de printemps, juillet, de la Toussaint (fermeture annuelle en août et vacances de Noël).

Les conditions générales d'admission sont établies par la Commune. Une Commission d'Attribution des places se réunit, tous les ans. Elle est composée des élus de la Commission sociale et de la responsable du Pôle scolaire / périscolaire.

Les places sont attribuées selon les critères définis dans le Règlement intérieur mis à jour régulièrement.

Les tarifs :

La commune propose 4 tranches tarifaires pour permettre à toutes les familles d'avoir accès à l'Accueil de loisirs. Ces tranches tarifaires sont établies en fonction du revenu fiscal de référence du foyer.

Le tarif est majoré pour les familles hors commune.

Objectifs de la structure

Les objectifs particuliers assignés à l'Accueil de Loisirs découlent des valeurs déclinées dans la première partie du projet éducatif à savoir :

- Développer le bien-être de l'enfant : la construction de sa personnalité, la prise de conscience de sa place par rapport aux autres.
- Organiser la pause méridienne.
- Réunions de service.

- Passerelles avec les différents services communaux, les écoles et les partenaires.
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Tri sélectif.
- Enfants porteurs de handicap.
- Soutien à la parentalité : informer et accompagner les familles.
- Citoyenneté : apprentissage de la vie en société, connaissance et respect de l'autre, création de lien de solidarité, etc.
- Démocratie : droit à la différence, à la parole et à la participation : ce droit donné à l'enfant et au jeune lui permet de se sentir acteur.
- Questionnaire/ bilan/ enquête de satisfaction.
- Mise en œuvre du PPMS.
- Accueil de stagiaires.
- Continuité éducative avec les parents.

L'enfance et la jeunesse sont des périodes déterminantes du développement de l'individu ; les objectifs doivent donc favoriser l'épanouissement individuel ainsi que l'apprentissage de la vie en collectivité (contraintes et règles de vie).

Dans le prolongement des objectifs généraux définis par la commune, l'Accueil de Loisirs est une structure de vie collective qui vise à responsabiliser l'enfant et à le rendre autonome.

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL « LE GENTILHOME »

Le Relais Assistants Maternels (RAM) a un rôle important auprès des familles, des Assistants maternels (AMAT) et des enfants. Il est animé par un Educateur de jeunes enfants à raison d'un quart temps.

Le RAM est situé dans l'annexe de la Mairie sis 60 rue de la 1ère Division Blindée. Les permanences d'accueil et les matinées récréatives ont lieu dans ces locaux. Toutefois, certains ateliers comme la Baby gym ou l'éveil musical ont lieu à l'accueil de loisirs « Les Petits Loups ».

La Caisse d'Allocations familiales participe au financement du RAM par le Contrat enfance jeunesse et la convention d'objectifs et de financement.

Les partenaires du RAM sont :

- Les communes partenaires : Fegersheim, Plobsheim et Lipsheim.
- Les services communaux : le Multi-accueil « Les Galipettes », l'Accueil de Loisirs « Les Petits Loups ».
- La Caisse d'Allocations Familiales qui participe à son financement.
- Le Conseil Départemental : Service de la Protection Maternelle Infantile.

La communication auprès des familles et des AMAT se fait par l'intermédiaire du journal d'informations de la commune, les panneaux d'affichage électronique, le site internet de la commune, et les affiches. Les préinscriptions aux ateliers se font par le portail internet de préinscription.

Objectifs du RAM :

- Favoriser le développement sensoriel psychique et moteur de l'enfant en complément de l'accompagnement effectué par les parents et l'AMAT.
- Accompagner l'enfant dans son expérimentation et sa socialisation.
- Rompre l'isolement des AMAT.
- Participer à la professionnalisation des AMAT en transmettant des pratiques adaptées aux jeunes enfants.
- Soutenir et accompagner les AMAT dans leur pratique quotidienne en favorisant des échanges.

- Donner la possibilité aux adultes usagers d'utiliser un matériel adapté avec un ou plusieurs objectifs pédagogiques.
- Favoriser des échanges intergénérationnels lors des rencontres.
- Permettre la valorisation de la profession d'AMAT : groupe d'analyses de pratiques professionnelles, formation continue.
- Informer et donner une réponse adaptée aux attentes et besoin des familles : liste des AMAT, places disponibles, accueils, etc.
- Informer et conseiller sur les droits des parents et des AMAT.
- Organiser des soirées à thèmes.
- Etablir un règlement de fonctionnement pour les familles.

ANIMATION JEUNESSE (FDMJC ALSACE)

L'Animation jeunesse est une structure qui accueille les jeunes de l'entrée du collège de 11-12 ans jusqu'à 17 ans.

Identité

Adresse : Centre Camille Claus – 9 rue de la place des fêtes 67114 ESCHAU

Téléphone : 06.30.71.17.71.

Mail : animationjeunesse.eschau@fdmjc-alsace.fr

Objectifs

La commune en partenariat avec la FDMJC Alsace souhaite offrir un espace mais aussi des animations pour permettre aux jeunes

- de se retrouver afin de mieux se connaitre et de nouer des relations durables,
- de réaliser des projets personnels et/ou collectifs en bénéficiant d'un accompagnement,
- de développer des compétences informelles au travers de gestion de projets,
- d'être valorisés par une approche appréciative de leurs expériences en tant que acteurs et citoyens.
- de prendre connaissance des actions du territoire et d'y prendre part en tant que citoyens

Les quatre temps d'accueil

1/ Accueil libre au local

Du mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30. Mercredi de 14h à 18h.

Après les cours, les jeunes ont la possibilité de se retrouver au local et de profiter des installations sur place (billard, jeux de société, PC, console…).

L'accueil est gratuit et sans inscription préalable.

2/ Accueil pendant les vacances scolaires

L'animation jeunesse propose durant les périodes de vacances scolaires, d'hiver, de printemps, de la toussaint et d'été (fermeture annuelle les deux premières semaines d'août et à Noël) un panel d'activités variées. Un tract de communication est sorti deux semaines avant le début des vacances.

3/ Accueil au collège

Tous les jeudis atelier au collège durant la pause méridienne.

4/ Conduite de projets

Un accompagnement est proposé pour les projets individuel et/ou collectif pour permettre aux jeunes d'être dans une démarche constructive et autonome.

Les partenaires

- Associations locales (Assoc'tomate, résidence séniors Dinah Faust AAPPMA, boxe, etc.).
- Le collège Sébastien Brant.
- L'accueil de loisirs « Les Petits Loups ».
- Les structures Animation jeunesse des autres territoires (notamment Plobsheim et Fegersheim).